

TECH.A. 2026 - 05

## **6. LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE**

### **6.1 POLICE MUNICIPALE**

#### **Fermeture temporaire d'équipements publics**

#### **Terrains de foot synthétique et herbe du complexe sportif Jean Cholle – rue du Colisée**

Le Maire de la Ville de Lys lez Lannoy,

Vu les articles L 2211-1 et L 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R417-10 du Code de la route,

Vu l'article L113-2 du Code de la voirie routière,

Vu la demande formulée par le service des Sports le 7 janvier 2026, sollicitant la fermeture temporaire des terrains de foot synthétique et herbe du complexe sportif Jean Cholle, rue du Colisée à Lys Lez Lannoy,

Compte tenu des conditions météorologiques de ces derniers jours et des prévisions climatiques pour la semaine en cours,

Considérant que dans l'intérêt de la sécurité publique, il importe de prévenir les accidents sur les terrains de foot synthétique et herbe du complexe sportif Jean Cholle rue du Colisée à Lys Lez Lannoy,

## **A R R E T E**

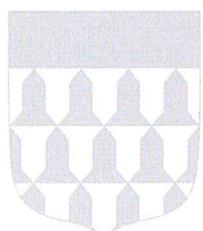
**Article 1 :** Les terrains de foot synthétique et herbe du complexe sportif Jean Cholle seront fermés temporairement pour la période du :

**Mercredi 7 janvier 2026 au dimanche 11 janvier 2026 inclus**

**Article 2 :** Le présent arrêté sera transcrit sur le registre des arrêtés municipaux et au recueil des actes administratifs. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication.

**Article 3 :** Ampliation sera adressée à :

- Le Service des Sports, le demandeur,
- La Ligue Nord Pas de Calais,
- Le District Flandres
- Le Directeur Général des Services,
- le Chef de Service de la Police Municipale,
- Tous les agents de la Force Public,



sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation leur sera transmise, copie affichée en Mairie et inscrite au registre des arrêtés.

Fait à Lys Lez Lannoy, le 7 janvier 2026

**Charles-Alexandre PROKOPOWICZ**  
le Maire,

Par délégation du Maire,

**Jonathan HESPEL**  
Responsable administratif  
des Services Techniques



<b>Publication</b>	
Affiché le	07/01/2026
Retrait le	07/03/2026